

Trésorerie Générale. Avenue Janvier. 35021 Rennes cédex.
Tel : 02 99 79 80 74.

Internet : www.tresor.cgt/fr/35

E-Mail : tresor.cgt35@wanadoo.fr

CTPL DU 11 02 05

En début de séance nous avons lu la déclaration suivante :

La baguette érigée en forme de management

Nous tenons à dénoncer la mutation forcée d'un de nos collègues, et la manière avec laquelle cela a été mené.

Il a quelques jours, un de nos collègues a été convoqué, sans explication, par le directeur qui lui a notifié brutalement une mutation d'office, sans aucune discussion, sur un seul poste, avec effet quasi immédiat, et évidemment contre sa volonté.

Il convient de noter que ce collègue n'a jamais sollicité de mutation, et au contraire a confirmé chaque année son intérêt et son attachement à son service, ce qui ne constitue pas la moindre des conditions pour travailler de façon motivée, avec en outre la compétence qui lui était reconnue.

Pendant l'entretien, le collègue a à plusieurs reprises mentionné avec force et explicitement sa volonté de rester dans son service, et que si mutation il y avait, elle se faisait contre son gré, que le directeur le contraignait et le forçait à changer d'affectation. Ce dernier a ainsi par trois fois, confirmé sa volonté et sa décision.

Notre collègue a donc fini, seul et surpris pas cette soudaine décision que rien ne laissait attendre, par accepter comme un moindre mal, une troisième et dernière offre que le directeur lui a finalement proposée, après un long silence.

Cette mutation d'office est ressentie comme une sanction, une injustice, et elle intervient sans raison impérative., car le collègue est remplacé par un agent de la redevance, qui bénéficie de son départ.

Résultat de l'intéressement du contrat d'objectifs et de moyens 2002 – 2004.

32 000 € sur les 40 000 possibles ont été attribués au département en raison de 4 objectifs atteints sur 6.

Nous contestons donc formellement cette procédure de mutation et dénonçons la manière particulièrement blessante et brutale avec laquelle elle a été conduite.

Dans le discours de la direction, il nous est demandé d'accueillir nos collègues de la redevance. Discours surprenant car il va sans dire que tout nouvel arrivant, qu'il soit de la redevance ou d'ailleurs doit être accompagné.

Si accueillir veut dire être évincé, il ne faudrait pas être surpris que d'autres arrivées d'agents de la redevance, provoquent quelques inquiétudes et même des rejets de la part des collègues du réseau.



La CGT revendique un bon accueil pour les agents de la redevance. Dans la mesure où ils sont victimes d'une restructuration brutale et qu'ils ont combattue, il est normal que le maximum soit fait pour les reclasser dans de

bonnes conditions, tout comme cela doit être fait pour les collègues dont les postes ferment. Il faut donc veiller à ce que leurs affectations se fassent dans le plus grand respect des règles et sans préjudice pour l'ensemble des agents actuellement en poste dans le département. A défaut, la direction prend le risque de générer de fortes incompréhensions et de fortes réticences envers les agents de la redevance, alors qu'ils ne sont en rien responsables de la situation.

Le TPG n'y voit aucun problème, selon lui, la Direction a la faculté d'affecter tout agent à l'intérieur de la TG en fonction des besoins du service, de l'évolution des carrières et de leurs capacités et il n'est pas bon de demeurer de façon excessive sur la même fonction.

Cette réponse est loin de nous satisfaire, les agents ne sont pas, quel que soit leur grade et leur fonction des numéros que l'on déplace comme des pions sur un échiquier.

Globalisation des crédits :

Nous faisons partie des 51 départements concernés par cette innovation cette année :

29 670 000 € sont attribués au département pour 2005, au titre des rémunérations, cotisations et prestations diverses, un complément pour crédits de vacataires pour le CER pourra être ajouté en cours d'année.

En effet ce service qui vient de recevoir l'appui de 31 vacataires verra sa charge doubler à chaque échéance.

En outre 8 à 10 agents de l'équipe de dépannage viendront renforcer le service lors des pointes, dont 4 en permanence.

Budget prévisionnel 2005 : Prévision d'achats de matériel logistique au cours de l'exercice 2005.

Poste ou service	Type d'appareil	Prix
Bain de Bretagne	Photocopieur	3 240 €
Cancale	Autocom	4 600 €
Chartres	Télécopieur	450 €
Châteauneuf	Autocom	4 600 €
Dinard	Machine à compter la monnaie	1 500 €
Montfort	Autocom	4 600 €
St Aubin	Autocom	4 600 €
St Brice	Télécopieur	460 €
St Malo RP	Autocom	4 600 €

Travaux 2005 :

Argentré	Sécurité portes arrières	3 000 €
Cancale	Câblage	4 400 €
	Cloison semi-vitrée	2 000 €
	Réfection sols et murs	9 500 €
	Installation Robinet d'eau	1 000 €
	Réfection enseigne	700 €
C H G R	Chgt place enseigne drapeau	1 500 €
C H U	Guichet : vitre sécurité	6 000 €
Châteauneuf	Câblage pour autocom	2 300 €
Combours	Eclairage autom du bâtiment	1 500 €
Dol	Bureau adjoint et éclairage	5 000 €
Janzé	Câblage guichet	1000 €
Louvigné	Grilles extérieures	2 500 €
Montfort	Cloison dans chaufferie	2 000 €
	Câblage	2 300 €
	Chgt banque accueil	5 000 €
Paierie Dpt	Peinture escalier et couloir du 1er et Digicode	10 000 €
Pipriac	Complément étagères placards	400 €
R B O	Rocade téléphonique	500 €
T P M Rennes	Lampe extérieure automatique	800 €

Paierie Départementale :

Le conseil général a voté pour une nouvelle construction où serait incluse la paierie.

Bain et St Aubin :

Travaux prévus au 2^{ème} semestre si les crédits le permettent.

Dinard :

Visite prochaine de la Direction générale, le poste pourrait déménager dans les locaux de la nouvelle mairie prévue par la municipalité.

Rennes Colombier :

Rencontre la semaine prochaine avec l'architecte. Le déménagement est désormais prévu vers le 15 avril pour un achèvement des travaux début 2006. Nous nous sommes étonnés que les plans ne proposent que 28 bureaux pour 32 agents : La TG a semblé découvrir les faits.

Le 28 février, le CER prendra en charge le traitement des amendes radar.

Un point sur le service sera effectué lors des CTPL d'avant l'été et en septembre.

Les agents de la redevance ne sont pas intégrés dans le budget 2005.

Tinténac	Photocopieur	3 240 €
	Machine à endosser	3 000 €
TG	3 photocopieurs	18 150 €
	Télécopieur	460 €
Réserve sur matériel		5 000 €
Janzé	Guichet	6 000 €
TG	Mobilier division recouv	25 000 €
Réserve sur mobilier		10 000 €

St Aubin	Câblage informatique	5 000 €
	Câblage courant faible	400 €
	Câblage courants forts	5 000 €
	Boîte aux lettres sécurisée	1 000 €
	Cloison à abattre	2 000 €
T P M St Malo	Peinture (2 bureaux) et sol (1)	1 800 €
	Serrure et gâche porte arrière	200 €
	Borne accès convoyeurs fonds	1 500 €
St Malo RP	Câblage autocom	2 300 €
St Méen	Travaux armoire répartiteur	1 000 €
Vitré	Persiennes étages et grilles RDC	5 000 €
	Etagères bureau comm rurales	1 000 €
TG	Peinture archives compta	1 000 €
	Réfection fin couloir du 3 ^{ème}	500 €
	Câblage répartiteur R21 et R30	5 000 €
	Réaménagement division recouv	12 000 €
	Réaménagement service courrier	8 000 €
	Extansion parkings St Thomas	10 000 €
	MEEF : stores	600 €
C R P : sécurité guichet	10 000 €	
Réserve		15 000 €

TG : Parking pour les 2 roues en sous sol.

R B O :

- Nous nous sommes inquiétés des conditions de travail des agents pendant les travaux de Rennes Colombier.
- Il semble que l'étanchéité soit totale pour ce qui concerne les poussières d'amiante ?
- Entrée des contribuables. Pendant la période de désamiantage (3 semaines), les contribuables devront passer par l'entrée des agents et traverser tout le poste. Ceci nous paraît complètement invraisemblable et contraire à toute notion de sécurité, mais ne semble pas inquiéter la TG.
- Local technique : Lors du réaménagement de Rennes Colombier, ce local qui leur « appartient » leur sera réattribué, diminuant

ainsi la surface du poste de RBO qui est déjà très réduite. Le local archive sera par contre conservé.

- Local WC : Nous avons signalé que le mur de séparation se dégradait des 2 côtés. 1 contrôle va être effectué.

Nous continuons à penser que le déménagement des trésoreries du Colombier dans l'ancien DI était véritablement la solution la plus bénéfique pour tous.

Redon : Nous avons signalé que les travaux prévus ne permettaient pas un agrandissement significatif du poste alors que de locaux resteront vides au 3^{ème} étage. En

Dotations PNC :

Un groupe de travail avec des chefs de postes a participé à l'élaboration d'un nouveau mode de calcul :

Eau : Constitué du montant de l'abonnement et du coût de 9,45 M3 par agent.

Electricité : Coût de l'abonnement et coût des consommations calculées sur la moyenne des 3 dernières années.

Fuel et Gaz : Basé sur la moyenne des consommations des 3 dernières années.

Fournitures de bureau : 110 €/agent (y compris documentation, cachets, kit copies, menues dépenses...).

outre et cela conforte ce que nous avons annoncé aux agents lors de notre visite, le local dit « cafétéria » ne pourra pas accueillir des archives pour raison de sécurité. **Véritablement, les plans sont à revoir.**

Montfort : Nous avons demandé à ce que les bureaux soient changés : demande va être envoyée au CHS.

C E R : Nous avons dénoncé que seulement 2 micros soient à disposition de 12 agents pour ce qui est des connections outlook et magellan : 3 autres micros vont être installés. De même d'autres vestiaires seront installés au fur et à mesure des arrivées.

Dotations PNC :

Téléphone : Coût de l'abonnement et moyenne des consommations des 3 dernières années.

Nettoyage : Droit public : (30 €/agent pour les produits d'entretien. Droit privé (contrats Berkany et 30 €/agent).

En cas de dépassement non justifié par un cas de force majeur, le dépassement sera imputé sur la gestion de l'année suivante. Si des marges sont dégagées, elles sont laissées dans le budget du poste pour de l'équipement ou reversées au budget départemental pour de l'équipement en faveur des autres postes.

Antrain	5 865,98 €	Argentré	5 714,62 €	Bain	5 883,55 €
Bécherel	4 277,45 €	R B E	11 477,61 €	Chartres	6 063,79 €
Châteaugiron	5 208,43 €	Fougères	8 513,31 €	T P M Fougères	11 401,66 €
La Guerche	5 184,32 €	Guichen	9 956,30 €	Janzé	5 872,58 €
Liffré	8 019,39 €	Louvigné	3 937,14 €	Montauban	5 431,36 €
Montfort	7 094,76 €	R B O	11 494,1 €	Pipriac	4 008,16 €
Plélan	6 174,42 €	Redon	10 544,38 €	Rennes Colombier	32 006,59 €
I et V amendes	9 391,76 €	T P M Rennes	17 882,33 €	C H G R	13 435,82 €
C H U	26 517,10 €	Retiers	6 772,59 €	St Aubin	4 914,78 €
St Brice	6 618,54 €	St Méen	3 528,98 €	Vitré	11 080,57 €
C E A	34 408,34 €	Paierie R	5 821,27 €	Paierie Dpt	11 479,26 €
Cancale	5 875,02 €	Châteauneuf	4 586,54 €	Combours	3 093,65 €
Dinard	9 469,27 €	Dol de Bretagne	8 963,60 €	T P M St Malo	25 087,33 €
Tinténiac	6 042,17 €	St Malo RP	6 293,97 €	Total	395 392,82 €

Outil de Répartition des Emplois :

L 'ORE a encore frappé : Si on enlève la création du CER ce sont 13 emplois qui sont supprimés fragilisant encore plus nombre de postes comptables. Les effectifs devraient s'ajuster par les départs en retraite et mutations souhaitées.

Antrain	Moins 1 C	Bécherel	Moins 1 C	Dinard	Plus 1 B
TPM Fougères	Plus 1 B	Montfort	Moins 1 C	Redon	Plus 1 C
R B E	Moins 1 B	R B O	Moins 1 C	T P M Rennes	Moins 1 B
C H R	Moins 1 C	Retiers	Moins 1 B	St Brice	Moins 1 C
St Malo	Moins 1 C	St Méen	Plus 1 B	Vitré	Moins 1 B
Paierie Dpt	Moins 1 C	C E A	Moins 1 C	Dol – Pleine Fougères	Moins 1 B
C R P	Plus 1 B	Division Recouv	Plus 3 B	D E E F	Plus 1 B et 1 C
S C E P L	Moins 3 C	Comptabilité	Plus 2 B et 1 C	Dépôts et ser Financ	Moins 2 B et 2 C
Logistique et budget	Plus 1 B	Ressources humaines	Plus 1 B	Fonctions transverses	Moins 1 C
C E R	Plus 5 B et 15 C	Liaison Rec	Moins 2 B et 4 C		

Réseau des trésoreries :

Rattachement de **St Brice en Coglès** sur Antrain au 01 01 06. Le TPG a déclaré que les élus étaient d'accord. Toutes les OS ont voté contre.

Combours : La TG réfléchit à un regroupement sur Dol ou Châteauneuf et non plus Tinténiac.

Redon : On nous dit qu'une réflexion est en cours sur la fusion de St Nicolas de Redon sur Redon, à horizon 2006 ou 2007, alors que le TPG de Loire Atlantique a affirmé le contraire lors du CTPL qu'il présidait à Nantes ??????. D'ailleurs, une réunion est organisée la semaine prochaine pour faire le point techniquement.

Chartres, Cesson, RBO, la réflexion continue sur leur spécialisation. RBO étant à l'occasion absorbé par Rennes Colombier.
Les autres projets déjà annoncés sont toujours d'actualité.

Pour notre part nous allons contacter tous les élus et populations concernés dans les plus brefs délais. Nous sommes inquiets sur l'accélération du démantèlement du Service Public. Va t'on comme le demandait la préfète vers une trésorerie par pays ?

Rattachement du Service Liaison Recouvrement à la division recouvrement de la TG.

Nous avons également abordé les 31 revendications que nous avons élaborées avec les agents du nouveau DI.

La plupart vont recevoir ne réponse favorable dans les plus brefs délais. Notons les principales :

- Un exercice d'alerte, un plan d'évacuation et un fléchage des sorties vont être rapidement mis en place.
- Le système de chauffage va subir un réglage.
- Les portes coupe feu vont être réétudiées.
- Les escaliers vont être sécurisés.
- Des écrans plats vont être installés côté sud pour mieux faire face à la forte luminosité.
- Du matériel efficace va être mis à disposition des agents de façonnage.
- Le local gardien va être amélioré en fonction des contraintes de place et des nouvelles tâches à accomplir.

- **Equipe de renfort :**
 - L'emploi partagé de Redon-Pipriac-Maure est rattaché à l'ERD et affecté à RBE, avec une zone d'intervention sur la zone Rennes couronne.
 - L'emploi partagé de Retiers-Janzé-Bain est rattaché à l'ERD et affecté à Janzé avec une zone d'intervention sur Retiers, Janzé, Bain, Pipriac, Chartres, Guichen.
 - L'emploi partagé de Vitré-Argentré-La Guerche est rattaché à l'ERD et affecté à Argentré avec une zone d'intervention sur Vitré, Argentré, La Guerche, Châteaugiron, Fougères Municipale, Fougères.
 - Les 3 emplois implantés à St Aubin du Cormier le sont désormais à St Aubin d'Aubigné.

Horaires variables :

Modification du règlement à **Argentré du Plessis**

Modifications du règlement intérieur du **DI**, pour les personnels informatiques non assujettis jusqu'alors au pointage. Nous avons fait état de revendications qui ont été entendues.

CER : la proposition initiale a été modifiée pour tenir compte des arguments que nous avons mis en avant et concernant l'amplitude maximale de travail, qui était trop importante et contraire aux textes. Il a par ailleurs été confirmé que les agents ne subiront pas d'écrtage, même s'ils sont appelés à dépasser les 8 heures hebdomadaires (**cette possibilité est aussi offerte à tous les agents quel que soit leur poste ou service après accord de leur supérieur : Vous n'avez donc pas à subir d'écrtage si vous êtes appelés à devoir dépasser vos horaires, faites respecter cette possibilité**)

Autres questions évoquées par la CGT

Fougères : Les agents de St Aubin du Cormier n'avaient pas le même protocole, un nouveau vote peut donc être organisé.

Cartes de parking de l'ancien DI : Nous avons demandé qu'elles puissent être mises à disposition des agents du Colombier. (cette proposition sera examinée dès que possible).

Enfin le TPG nous a informés qu'une délégation d'agents d'un poste comptable, l'avait rencontré pour lui faire part des difficultés qu'ils subissent du fait de leur chef de poste. Régulièrement ce problème a été évoqué tant en CAP qu'en CTPL. Enfin la TG semble se préoccuper réellement de la situation. Pour le TPG, la situation mérite un éclairage et les conséquences devront en être tirées par la suite. A cette fin un inspecteur principal est chargé d'une mission d'écoute des agents pour recueillir une description du poste.

Structures liées à l'arrêt de l'activité de la redevance :

L' après midi, après le CTPL qui a duré près de 5 heures, nous avons repris nos travaux en compagnie de militants de la redevance pour évoquer les nouvelles structures et les incidences sur les agents et le réseau, nous vous en ferons le compte rendu dès demain.

Faites nous part de vos questions et de vos remarques.

Françoise Leguével : TP de Dinard
Franck Chobelet : Pipriac
Jean Yves Détoc : DI – Service Exploitation
Laurent Pruvost : DI - Programation